



Signataire : Boris Calame

Date de dépôt : 10 octobre 2022

Question écrite

Mise en œuvre de la motion 2482 pour un concept de modernisation des panneaux touristiques autoroutiers et la réfection de ceux-ci

La motion 2482¹ a été déposée le 25 avril 2018 et renvoyée en commission de l'économie le 26 juin 2020.

La commission en a rendu rapport² le 4 janvier 2021 et soutenu ladite motion par 7 oui (2 Ve, 2 PDC, 3 S), 2 non (2 MCG), et 4 abstentions (4 PLR). L'assemblée a renvoyé cette motion³ au Conseil d'Etat, lors de sa séance du 29 janvier 2021, par 80 oui et 2 abstentions.

Le Conseil d'Etat a donné réponse à la motion 2482, en rappelant notamment sa réponse du 19 mai 2021 à la QUE 1529⁴, dans son rapport⁵ du 23 février 2022.

Le Conseil d'Etat a ainsi précisé le contour du traitement de la motion, soit en résumé :

- « Seule la langue française sera utilisée sur les panneaux touristiques autoroutiers. »
- « Genève Tourisme a transmis à l'office cantonal des transports (OCT) le dossier final avec le concept global. »

¹ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02482.pdf>

² <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02482A.pdf>

³ <https://ge.ch/grandconseil/data/loisvotee/MV02482.pdf>

⁴ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE01529A.pdf>

⁵ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02482B.pdf>

- « L'OCT a relayé au nom de l'Etat de Genève le dossier à l'office fédéral des routes (OFROU) afin d'obtenir leur préavis. Le dossier est actuellement en consultation à l'OFROU. »
- « Le délai de mise en œuvre et le coût à la charge du canton ne sont pas encore connus et une éventuelle participation financière a été demandée à l'OFROU pour ce projet. »
- « Genève Tourisme devra mener un projet de signalisation touristique sur les axes importants du canton en collaboration avec l'office cantonal du génie civil, la police cantonale et les communes concernées. »

A noter que, dans le rapport de la commission de l'économie, il est stipulé par Genève Tourisme, dans l'annexe (version 3, 26 août 2020), « Une signalisation touristique autoroutière localisée sur le territoire du canton de Genève qui doit se mettre en conformité avec les Instructions fédérales 2012 [...] ». Dix ans, pour une mise en conformité, ce n'est pas rien !

Au regard de ce qui précède et du temps écoulé, mes questions au Conseil d'Etat, que je remercie par avance de ses réponses, sont les suivantes :

- 1) *Le Conseil d'Etat pourrait-il renseigner le Grand Conseil sur l'avancée du projet de nouveaux panneaux touristiques pour l'autoroute et sa mise en œuvre (décision OFROU, financement, planification, coûts,...) ?***
- 2) *Le Conseil d'Etat pourrait-il renseigner le Grand Conseil sur l'avancée du projet de signalisation touristique, piloté par Genève Tourisme, sur « les axes importants du canton » ?***